



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 7 juillet 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à
ENEDIS

à l'attention de M. COLONNA Clément
5, rue du Coteau
54180 HEILLECOURT

OBJET : Dossier de déclaration concernant la pose d'un piézomètre
au poste source d'électricité sur la commune de GOETZENBRUCK
Accord avant délai de deux mois

RÉF. : Notre courrier du 15 juin 2021 – Cascade n° 57-2021-00257

P.J. : - 1 fiche descriptive du IOTA
- 1 dossier de déclaration

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

• Pose d'un piézomètre au poste source d'électricité le long de la RD n° 37A sur la commune de GOETZENBRUCK

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 15 juin 2021, accompagné d'un courrier envoyé à la même date (celle du 15 septembre qui y est mentionnée, est erronée), j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de 57620 GOETZENBRUCK où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,


Céline DELLINGER